

Fonds d'Aides Intercommunal aux Jeunes (FLIAJ) Convention année 2024

Entre

La Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais,
dont le siège social est situé, 12 rue du Colonel Sebbane à Oullins (69600)
représentée par son Président, Monsieur Yves GOUGNE.

d'une part, et

la commune d'Oullins-Pierre-Bénite
représentée par son Maire, Monsieur Jérôme MOROGE,

d'autre part,

il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1

Selon les termes de la convention « Fonds Local d'aide aux jeunes » signée pour 2024 entre la Métropole de Lyon et la commune d'Oullins-Pierre-Bénite, la gestion financière du Fonds Local Intercommunal d'Aides aux Jeunes (FLIAJ) est confiée à la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais.

ARTICLE 2

La Mission Locale Intercommunale du Sud Ouest Lyonnais s'engage à :

- Assurer le secrétariat du fonds,
- Animer les travaux du Comité d'attribution,
- Assurer la gestion du fonds,
- Rendre compte de l'activité.

ARTICLE 3

la commune d'Oullins-Pierre-Bénite recevra le bilan annuel de l'activité du fonds intercommunal.

la commune d'Oullins-Pierre-Bénite transmettra à la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais une copie de la convention « Fonds Local d'aide aux jeunes » signée pour l'année 2024 entre la Métropole de Lyon et la commune d'Oullins-Pierre-Bénite.

ARTICLE 4

la commune d'Oullins-Pierre-Bénite s'engage à verser, conformément aux termes de la convention « Fonds Local d'aide aux jeunes » signée entre la Métropole de Lyon et la commune d'Oullins-Pierre-Bénite pour l'année 2024, à la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais, la somme de **7154 € (frais de gestion inclus)** au titre de l'année 2024.

La répartition est la suivante :

- **3577 €**, participation « la commune d'Oullins-Pierre-Bénite ».
- **3577 €**, participation « la Métropole de Lyon ».

Dont montant des frais de gestion : 1073,1 €.

Dont contribution au fonds : 6080,9 €

Si nécessaire, le reliquat global géré par la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais constaté sur l'exercice précédent de 1 413.54€ pourra être mobilisé.

ARTICLE 5

La présente convention est conclue pour l'année 2024.

Fait à Oullins, le 01/01/2024.

Pour La MLSOL

Le Président,
Monsieur Yves GOUGNE

Pour la la commune d'Oullins-Pierre-Bénite

Le Maire,
Monsieur Jérôme MOROGE

MISSION LOCALE
SUD OUEST LYONNAIS
12, rue du Colonel Sebbane
69600 OULLINS
Tél. : 04 72 69 17 50
SIRET : 400 667 549 00028